

BULLETIN DE VEILLE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE VEILLE STRATÉGIQUE
ET D'INTELLIGENCE TERRITORIALE DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEÏMA

Avril 2026

DANS CE NUMÉRO

ACTUALITES ANALYSEES .P.3

Gaz offshore au Maroc : Chariot confirme un projet anchois redimensionné à Larache

PREED 2030 : la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma en première ligne de la transition énergétique

ACTUALITES EN BREF.P.11

Publication du premier prix des certificats pour le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Réforme de la régionalisation avancée : un nouveau cadre juridique en gestation

ACTUALITES CHIFFREES.P.9

Le CRI Tanger-Tétouan-Al Hoceïma affiche 80 MMDH d'investissements approuvés en 2025

Maroc : Hausse de l'indice des prix à la consommation de 0,9 % en mars 2026

EVENEMENTS.P.17

Atelier international sur la résilience des territoires méditerranéens face aux risques climatiques

Atelier sur les concertations régionales pour la **Stratégie Nationale des Villes Intermédiaires (SNVI)**



SYNTHESE INTRODUCTIVE

Les actualités **d'avril 2026** confirment que **la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma** se trouve à un moment de convergence stratégique. La publication des **PREED 2030** et l'entrée en vigueur du **MACF européen** ancrent **la transition énergétique** dans le quotidien des acteurs économiques régionaux, bien au-delà des orientations nationales. Les performances **du CRI TTA avec 80 MMDH d'investissements** approuvés et de **Tanger Med** avec **une progression de 8 %** du chiffre d'affaires industriel témoignent d'une **dynamique d'attractivité solide**, que **le projet Anchois pourrait**, s'il aboutit, renforcer sur le plan de la **souveraineté énergétique**.

Ces signaux positifs invitent néanmoins à une lecture nuancée : **les déséquilibres intra-régionaux** tendent à se renforcer, les provinces périphériques demeurent en retrait des dynamiques de croissance, et **la réforme de la régionalisation avancée**, marquée par une hausse **de 20 % des budgets régionaux**, ouvre un cadre d'action dont les effets resteront étroitement liés à la qualité du pilotage territorial. Ils mettent également en évidence la nécessité, pour la Région TTA, de renforcer l'articulation entre **développement économique, inclusion sociale et durabilité environnementale**.



Les outils se structurent, les financements se précisent, les réformes s'engagent. La capacité de la région à en tirer parti dépendra de la qualité de son pilotage territorial dans les mois à venir.



Gaz offshore au Maroc :

Chariot confirme un projet Anchois redimensionné à Larache

La trajectoire du projet Anchois est, à bien des égards, emblématique des tensions structurelles qui caractérisent le développement des hydrocarbures offshore en Afrique : découvertes prometteuses, partenariats successifs, contraintes de bankabilité, revers de forages, retrait de partenaires et redimensionnement stratégique. Après avoir conclu en décembre 2023 un accord de partenariat avec la compagnie gréco-britannique Energean qui avait pris 45 % du permis Lixus et 37,5 % de Rissana en devenant opérateur, Chariot s'est retrouvé seule maîtresse du projet dès mai 2025, Energean ayant rétrocédé l'intégralité de ses parts après l'échec relatif du puits Anchois-3, foré au second semestre 2024, à livrer les volumes additionnels espérés.

Ce retrait aurait pu sonner le glas d'un projet déjà marqué par des années d'attente. Il semble au contraire avoir ouvert la voie à une réorientation stratégique plus réaliste et potentiellement plus robuste. Le plan de relance annoncé en juillet 2025 et confirmé ce 8 avril repose désormais sur un développement recentré sur les ressources prouvées des deux premiers puits, Anchois-1 et Anchois-2, avec une proposition EPCI (ingénierie, approvisionnement, construction et installation) permettant de contenir significativement les investissements tout en maintenant une capacité de production de 105 millions de pieds cubes standard par jour, selon le plan de développement annoncé en avril 2026,

soit environ 2 millions de mètres cubes quotidiens. La valeur nette actualisée brute du projet est estimée entre 650 millions et 1 milliard de dollars.

CHIFFRES CLES DU NOUVEAU PROJET ANCHOIS

~2 Mm³/j

Capacité de
production
quotidienne

1 Md\$

Valeur nette maximale
actualisée brute du
projet (avec 650 M\$
étant la valeur minimale)

Pour la région TTA, dont les enjeux de souveraineté énergétique se posent avec une acuité croissante, l'enjeu dépasse la simple viabilité commerciale d'un gisement offshore. Elle importe la quasi-totalité de ses besoins en gaz naturel, demeure l'une des rares régions sans production offshore commerciale, et a pourtant consenti, dès 2022, à la signature d'un accord de raccordement au gazoduc Maghreb-Europe (GME) avec Chariot et l'ONHYM, signal fort d'une ambition nationale d'intégration du gaz d'Anchois dans le bouclier énergétique du pays. En ce sens, l'annonce du 8 avril 2026 ne porte pas seulement sur la trajectoire d'une junior pétrolière britannique : elle interroge la capacité du Maroc à franchir le pas de la production gazière offshore et à convertir, enfin, une découverte certifiée en valeur économique et stratégique.

Du puits anchois-3 au redimensionnement : une trajectoire complexe mais lisible

La signature de l'accord avec Energean en décembre 2023 répondait à une logique industrielle cohérente. Energean apportait non seulement un capital frais et une expertise d'opérateur, mais aussi la crédibilité d'une société cotée, déjà actrice dans la Méditerranée orientale, capable de mener un programme de forage ambitieux. L'ambition était d'ordre différent : non pas un développement minimal et séquencé, mais un grand projet offshore méditerranéen de plein exercice. Le forage d'Anchois-3 n'a pas été un échec technique au sens classique du terme : il a produit des résultats, mais insuffisants pour soutenir le scénario de développement élargi qu'Energean envisageait.

Viabilité financière et gouvernance partenariale : les conditions d'un franchissement du FID (Final Investment Decision)

Sur le plan financier, la mise à jour révèle des négociations en cours avec des investisseurs marocains et des industriels de premier plan pour les licences offshore. Cette mention est significative : elle indique que Chariot ne cherche pas à reconstituer un partenariat sur le modèle Energean, un opérateur international prenant le contrôle, mais à attirer des capitaux locaux susceptibles d'aligner les intérêts nationaux avec la valorisation du gisement. Ce positionnement est stratégiquement pertinent dans le contexte marocain, où l'ONHYM conserve 25 % du permis et où les autorités ont clairement exprimé leur intérêt pour la monétisation des ressources offshore.

Le projet Anchois dispose d'atouts de maturité réels : une évaluation de l'impact environnemental approuvée par le Comité national de l'environnement dès octobre 2023, des données de réserves certifiées par des experts indépendants (NSAI, Texas), et un accord de raccordement GME formalisé. Ces éléments constituent les prérequis d'un dossier bancable. La question reste celle du bouclage financier dans un contexte de marché où les conditions de financement de projets gaziers offshore ont évolué : coût du capital plus élevé, exigences ESG accrues, et nécessité d'aligner les durées de contrats de vente de gaz avec les durées d'amortissement des infrastructures offshore.

DANS CETTE PERSPECTIVE, TROIS AXES D'ACTION SE DÉGAGENT :

1. Favoriser la mobilisation de l'investissement national pour l'ancrage territorial des projets énergétiques stratégiques

Dans le cadre de ses compétences propres en matière d'attraction des investissements et de renforcement de la compétitivité économique du territoire, le Conseil peut agir comme fédérateur pour encourager la structuration d'un tour de table financier ancré dans l'écosystème national. Cette démarche vise à sécuriser le financement de projets structurants par la mobilisation de fonds d'infrastructure et d'acteurs institutionnels nationaux, réduisant ainsi la dépendance aux marchés de capitaux extérieurs.

Cette action s'inscrit dans la mission de coordination du développement régional et peut être portée par le Programme de Développement Régional (PDR), qui fixe les actions de développement prévues sur le territoire en harmonie avec les stratégies de l'État. Pour ce faire, le Conseil est habilité à conclure des conventions de partenariat avec le secteur public et privé, permettant d'aligner les intérêts des financeurs avec les priorités socio-économiques locales.

Par ailleurs, le Conseil peut s'appuyer sur son rôle prééminent pour émettre des avis lors des consultations menées par les pouvoirs publics sur les grands projets planifiés par l'État dans la région.

2. Sécuriser l'approvisionnement énergétique régional par des mécanismes contractuels de long terme

La viabilité des grands projets énergétiques territoriaux et la compétitivité du tissu industriel dépendent étroitement de la conclusion de contrats d'achat de long terme, garantissant une stabilité des prix et des volumes. Cette sécurisation nécessite une synergie entre les grands opérateurs nationaux de l'énergie, les acteurs industriels de premier plan et les investisseurs, afin d'aligner les capacités de production sur les besoins du territoire. L'intégration de nouvelles infrastructures, telles que les terminaux de gaz naturel liquéfié, renforce cette dynamique en créant un marché plus fluide, tout en imposant une coordination rigoureuse pour maintenir une rentabilité durable des actifs locaux.

Dans cette perspective, l'action publique s'articule autour de plusieurs leviers de gouvernance : une planification intégrée inscrivant la sécurisation énergétique comme axe majeur du Programme de Développement Régional ; une concertation institutionnelle permettant au Conseil Régional de plaider, via son droit de consultation, pour des accords contractuels au service de l'attractivité territoriale ; un cadre contractuel de partenariat associant secteurs public et privé pour mobiliser les ressources nécessaires à des activités d'intérêt commun ; et un appui technique assuré par l'Agence régionale d'exécution des projets, apportant l'ingénierie juridique et technico-financière indispensable à la structuration de tels programmes.

3. Ancrer les projets énergétiques structurants dans une vision stratégique de développement territorial et national

Le développement du potentiel énergétique offshore et la pérennisation des projets gaziers majeurs nécessitent l'établissement d'une doctrine nationale cohérente et volontariste. Cette ambition repose sur une action coordonnée de l'État et des acteurs sectoriels pour stabiliser le cadre réglementaire des PPP et définir des incitations adaptées aux risques de l'exploration. La réussite de ces initiatives constitue un signal de marché déterminant pour attirer des opérateurs internationaux de grande envergure, relancer l'intérêt pour le bassin énergétique marocain et renforcer la souveraineté énergétique du Royaume.

Dans ce cadre, l'action régionale s'articule autour de quatre leviers complémentaires : une planification stratégique intégrée inscrivant le soutien aux pôles énergétiques comme axe majeur du PDR ; une politique d'attractivité territoriale favorisant la domiciliation des activités liées à l'amont gazier et la création d'emplois locaux ; une concertation institutionnelle permettant au Conseil, via son droit de consultation, de plaider pour une intégration optimale des projets énergétiques dans le tissu socio-économique régional, notamment à travers des obligations de contenu local ; et un cadre contractuel de partenariat soutenu par l'ingénierie juridique et technico-financière de l'Agence régionale d'exécution des projets.

Source : [Lien](#)



PREED 2030 :

LA RÉGION TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEÏMA EN PREMIÈRE LIGNE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La première Journée nationale de l'efficacité énergétique, tenue le 1er avril 2026 à Rabat, n'a pas été un simple rendez-vous institutionnel de plus. En dévoilant les Plans régionaux d'efficacité énergétique et de décarbonation (PREED) - horizon 2030, l'AMEE a donné corps à une inflexion majeure : la transition énergétique marocaine entre dans une phase de territorialisation assumée. Ce chantier de 18 mois, mobilisant 24 conventions, 43 experts, 36 ateliers et 12 comités de suivi, identifie un potentiel d'économie de 2,8 MTEP et un gain de 14 Mt de CO₂, pour un investissement global estimé à 48,5 MMDH. Pour la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, 2e pôle industriel national et locomotive entrepreneuriale en 2025, cette initiative n'est pas une opportunité parmi d'autres : il s'agit d'un test de maturité territoriale.

Un rebond national qui repositionne la région

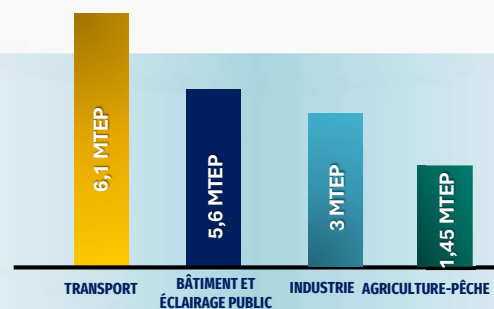
Le bilan PREED révèle que trois régions, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, concentrent à elles seules plus de 58 % de la consommation énergétique finale nationale, estimée à 16 MTEP. Ce chiffre n'est pas qu'un indicateur de poids économique : il traduit une responsabilité proportionnelle dans l'effort national de décarbonation que ces territoires ne peuvent pas esquiver. La région TTA, portée par l'intensité de son bassin industriel, ses flux logistiques et sa croissance démographique soutenue, figure parmi les territoires les plus directement concernés, et les plus attendus, dans la concrétisation de ces objectifs.

L'horizon 2030 constitue désormais le cap de référence pour atteindre l'objectif national de 20 % d'économies d'énergie.

Pour les régions les plus industrialisées,

ce délai est une fenêtre d'opportunité autant qu'une échéance : celles qui anticipent transformeront leur poids énergétique en avantage compétitif durable ; celles qui attendent subiront la transition plutôt qu'elles ne la conduiront.

Structure sectorielle : le poids du transport et de l'industrie



La ventilation sectorielle de la consommation nationale

La ventilation sectorielle de la consommation nationale, trouve dans la région TTA une traduction amplifiée et contrastée. Le transport, premier poste de consommation nationale, est aussi celui où la région est la plus exposée : portée par ses flux logistiques portuaires et son parc automobile en expansion, elle constitue un contributeur significatif à ce volume, avec un potentiel d'économies pouvant atteindre 50 % selon les leviers mobilisés, substitution des taxis thermiques, passage aux véhicules hybrides et électriques, décarbonation de la logistique portuaire. Le bâtiment et l'éclairage public offrent quant à eux des gisements d'économies particulièrement accessibles, avec un potentiel supérieur à 40 % via le déploiement du photovoltaïque, des chauffe-eau solaires et l'isolation thermique des toitures. L'industrie, bien que plus complexe à transformer, dispose de leviers concrets, autoproduction solaire, substitution par la biomasse, modernisation des moteurs. Enfin, l'agriculture et la pêche, via le pompage solaire et les équipements thermiques efficaces, complètent le spectre des opportunités régionales.

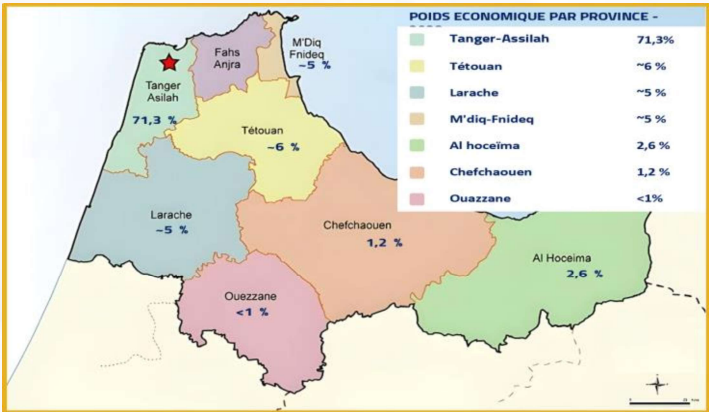
L'industrie régionale présente à cet égard un double paradoxe qu'il faut nommer clairement : si elle ne génère que 6,85 % des nouvelles créations d'entreprises de la région, elle concentre une consommation énergétique électro-intensive dans les écosystèmes automobile et aéronautique. Paradoxe dans le paradoxe : les grands donneurs d'ordre internationaux qui structurent ces filières imposent désormais des exigences croissantes de bilan carbone à leurs fournisseurs. Cette pression, vécue comme une contrainte, est en réalité le levier d'accélération le plus puissant dont dispose la région pour embarquer ses PME sous-traitantes dans la transition.

Paradoxe dans le paradoxe : les grands donneurs d'ordre internationaux qui structurent ces filières imposent désormais des exigences croissantes de bilan carbone à leurs fournisseurs. Cette pression, vécue comme une contrainte, est en réalité le levier d'accélération le plus puissant dont dispose la région pour embarquer ses PME sous-traitantes dans la transition.

Asymétrie intra-régionale : une transition tangéroise, pas encore régionale

Les PREED révèlent une disparité marquée dans le potentiel de réduction des émissions selon les territoires, variant de 0,5 % à 30,3 % à l'échelle nationale. Dans la région, cette asymétrie ne se lit pas seulement dans les chiffres, elle est structurellement inscrite dans la géographie économique du territoire. La préfecture de Tanger-Assilah concentrait déjà, en 2023, 71,3 % des entreprises personnes morales actives et génère 88 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée régionale. Tanger absorbe l'essentiel des consommations industrielles et logistiques, tandis que Chefchaouen (1,2 % des créations régionales), Al Hoceïma (2,6 %) ou Ouazzane restent très en retrait des flux énergétiques intenses.

Le constat impose une lecture claire : la transition énergétique de la région est, pour l'heure, une transition tangéroise dont les effets de diffusion vers l'arrière-pays restent à construire. Si les investissements en efficacité énergétique suivent la logique de concentration économique déjà observée, ils renforceront les déséquilibres intra-régionaux plutôt qu'ils ne les corrigeront.



Les provinces périphériques pourraient alors se retrouver doublement pénalisées : exclues des gains d'efficacité et exposées aux effets du changement climatique sans les ressources pour y faire face. C'est précisément ce scénario que la planification régionale doit s'employer à éviter.

Des catalyseurs structurels favorables à la transition

Tanger Med : une infrastructure verte en devenir

Tanger Med, avec ses 1 400 entreprises et plus de 110 000 emplois directs, hisse le Maroc dans le Top 10 mondial de la connectivité maritime. Mais au-delà de la performance logistique, le port est en train de devenir un vecteur de transformation énergétique pour l'ensemble de son écosystème. Les normes IMO 2030 (International Maritime Organization) sur la réduction des émissions des navires vont imposer une montée en gamme progressive à l'ensemble des acteurs de la chaîne portuaire et logistique. Ce n'est pas une contrainte lointaine : c'est une restructuration en cours, qui positionnera les entreprises de la région ayant anticipé comme les mieux placées pour capter les flux d'un commerce maritime en voie de décarbonation.

La Cité Mohammed VI Tanger Tech : hub de décarbonation industrielle

Avec 2,1 MMDH mobilisés pour l'aménagement et 11 projets industriels confirmés dans les batteries électriques et matériaux avancés, représentant 12,22 MMDH d'investissement privé, la Cité Mohammed VI Tanger Tech franchit en 2025 un cap décisif. Ces filières sont directement au cœur de la chaîne de valeur de la transition énergétique mondiale. Elles créeront une demande structurelle en sous-traitance locale et en compétences techniques, à une condition que l'observatoire doit suivre de près : que les PME régionales parviennent effectivement à franchir le seuil de certification et de technicité requis pour intégrer ces chaînes de valeur. Le Technopark de Tanger, quasi-saturé avec ses priorités Green Tech et Logistique Tech, constitue l'écosystème d'accompagnement naturel de cette dynamique, mais sa capacité limitée soulève déjà la question de son extension.

Des mécanismes de financement innovants pour lever la contrainte budgétaire

La contrainte budgétaire est souvent citée comme le premier frein à l'efficacité énergétique dans les PME. Les contrats de performance énergétique et les sociétés de services énergétiques (ESCO) présentés lors de la Journée nationale répondent précisément à cet obstacle : ils permettent de financer les projets d'efficacité sans immobilisation de capital propre, en remboursant les investissements sur les économies réalisées. La dynamique d'accélération des autorisations d'autoproduction, multipliée par cinq depuis 2023 à l'échelle nationale, confirme que les conditions réglementaires sont en train de rejoindre les ambitions. C'est un actif réel, mais dont l'appropriation effective par le tissu des PME régionales reste à organiser.

Quatre conventions opérationnelles : le passage à l'acte

La Journée nationale n'a pas été un simple forum de diagnostic. Quatre conventions ont été signées pour enclencher la phase opérationnelle des PREED, et leur portée pour la région TTA mérite d'être soulignée :

Label national de performance énergétique des bâtiments résidentiels - Signé entre le ministère de la Transition énergétique, l'AMEE et le ministère de l'Habitat. Directement applicable au tissu résidentiel dense de Tanger et Tétouan, il constitue le premier outil normatif concret déployé à l'échelle du bâti.

Convention-cadre de suivi des PREED avec l'Association des Régions du Maroc - Formalise l'engagement des Conseils régionaux dans le pilotage des plans. La prochaine étape, à savoir les conventions spécifiques avec chaque Conseil régional, dont celui de TTA, sera le véritable test de la volonté politique locale.

Label de performance énergétique des bâtiments publics (AMEE / ANEP) -Applicable aux équipements publics régionaux : hôpitaux, administrations et établissements scolaires. Un levier d'exemplarité publique dont l'effet d'entraînement sur le secteur privé ne doit pas être sous-estimé.

Partenariat AMEE / INEE (filiale CDG) pour la décarbonation régionale - Ouvre la voie à un financement institutionnel structuré. La présence du Groupe CDG dans ce dispositif est un signal fort : elle ancre la transition énergétique dans les circuits de financement de long terme du développement territorial.

DANS CETTE PERSPECTIVE, CINQ AXES D'ACTION SE DÉGAGENT :

1. Anticiper les exigences de décarbonation industrielle

L'entrée en vigueur progressive du mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (CBAM, *Carbon Border Adjustment Mechanism*) ne représente pas une menace hypothétique : il s'agit d'un risque structurel déjà en cours de matérialisation pour les exportateurs de la région TTA, dont les secteurs automobile et aéronautique sont directement exposés aux marchés européens. Les entreprises qui n'auront pas engagé leur transition carbone à temps se retrouveront face à des surcoûts à l'export qui éroderont leurs marges et fragiliseront leur positionnement dans les chaînes de valeur internationales. Le Conseil régional peut anticiper ce basculement en orientant ses dispositifs de soutien vers l'autoconsommation énergétique et la certification carbone, en cohérence avec les axes du Programme de Développement Régional (PDR).

La mise en œuvre technique de cette transition repose sur une coordination formalisée avec les organismes d'État spécialisés par voie contractuelle, s'agissant d'un domaine de compétence partagée. Ce partenariat stratégique permet d'aligner les incitations régionales avec les politiques sectorielles nationales, garantissant ainsi la compétitivité durable du tissu productif régional.

2. Structurer le passage de l'industrie vers l'efficacité énergétique

La forte présence des écosystèmes automobile et aéronautique constitue un atout structurel de la région, mais elle ne doit pas masquer une réalité plus fragile : seulement 6,85 % des créations d'entreprises régionales relèvent de l'industrie, et les provinces périphériques restent largement à l'écart des grandes chaînes de valeur industrielles. Construire une politique d'efficacité énergétique régionale qui ne bénéficie qu'aux grandes plateformes déjà structurées serait manquer l'essentiel. L'enjeu est d'embarquer les PME de sous-traitance automobile, de maintenance industrielle et de l'agroalimentaire dans une montée en gamme énergétique fondée sur la coopération et la solidarité territoriale.

L'identification des filières prioritaires et l'intermédiation avec les donneurs d'ordre de Tanger Med et Tanger Tech relèvent d'une concertation avec les instances spécialisées, tandis que la formation professionnelle associée mobilise l'OFPP et le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce cadre contractuel doit s'inscrire dans le PDR afin que les projets d'efficacité énergétique s'articulent avec les politiques sectorielles nationales et produisent un effet d'entraînement mesurable sur l'ensemble du tissu industriel régional.

3. Rééquilibrer la géographie de la transition énergétique

La transition énergétique régionale ne peut pas se résumer à une transition tangéroise. Les PREED révèlent une forte disparité territoriale dans le potentiel de décarbonation, et le risque est réel de voir les investissements se concentrer là où les acteurs économiques sont déjà structurés, à Tanger notamment, au détriment des provinces qui en ont le plus besoin.

Le fonds NORDEV, doté d'une enveloppe de 1 MMDH sur cinq ans (2022-2027), accorde des primes pouvant atteindre 30 % de l'investissement primable, avec une prime territoriale différenciée selon la localisation — jusqu'à 10 % de bonification supplémentaire pour les projets situés dans les provinces les moins dotées (catégorie 3 : Chefchaouen, Al Hoceïma, Ouazzane). Ce mécanisme de différenciation territoriale pose les bases d'un rééquilibrage, que l'horizon 2026 invite à approfondir en transformant cette prime en un dispositif global associant foncier industriel, efficacité énergétique et emploi local.

La viabilisation de ces zones requiert un cadre contractuel mobilisant l'État, les agences urbaines et l'Agence régionale d'exécution des projets, afin de garantir la convergence des initiatives locales vers les priorités du développement régional durable.

4. Valoriser le leadership en entrepreneuriat individuel comme levier de transition

La région affiche le premier taux national d'entrepreneuriat individuel (21,5 %) pour la troisième année consécutive. Un actif entrepreneurial réel, un tissu dense d'auto-entrepreneurs et de petits commerçants en transition vers la formalisation, dont l'articulation avec les enjeux de transition énergétique reste entièrement à organiser. Le bâtiment résidentiel, l'artisanat et les services de proximité constituent autant de segments où ce tissu peut devenir vecteur de déploiement des mesures d'efficacité énergétique, à condition de lui en donner les moyens concrets : accès au crédit vert, accompagnement technique et outils numériques adaptés.

La mise en œuvre de ce programme repose sur un cadre contractuel entre l'État, la Région et les acteurs spécialisés tels qu'Al Amana, Fondép et l'ANPME, conformément aux mécanismes d'exécution prévus pour le PDR. C'est à cette condition que l'entrepreneuriat individuel cessera d'être un indicateur de dynamisme pour devenir un levier effectif de la transition énergétique territoriale.

5. Exploiter le baromètre OMPIC comme outil de pilotage de la transition

On ne pilote bien que ce qu'on mesure. Le baromètre mensuel de l'OMPIC constitue un levier d'observation dont l'exploitation optimale s'inscrit pleinement dans la mission de diagnostic des besoins et des potentialités du territoire. La valorisation de ces données, enrichies d'indicateurs sectoriels et provinciaux sur la consommation énergétique des entreprises, permettrait d'orienter les politiques d'efficacité énergétique avec une précision territoriale aujourd'hui absente des dispositifs de planification régionale.

La production d'une analyse annuelle croisant démographie des entreprises et performance énergétique repose sur une dimension partenariale forte, s'appuyant sur la transmission par les administrations et les établissements publics des informations nécessaires à l'exercice des missions régionales. Cette synergie, formalisée par un cadre contractuel avec l'OMPIC et le Haut-Commissariat au Plan, garantit la cohérence des indicateurs socio-économiques au sein du PDR, tout en respectant les principes de coopération et de transparence de l'action publique.



Actions régionales en lien avec l'efficacité énergétique

Un engagement stratégique ancré dans le PDR 2022-2027

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a fait de la transition énergétique l'un des axes structurants de son Programme de développement régional 2022-2027. Le contrat-programme conclu avec l'État couvre 84 projets répartis sur 16 domaines dans quatre axes stratégiques, pour un investissement total de 5,84 MMDH, dont 2,26 MMDH comme contribution directe du Conseil. La composante énergétique et environnementale occupe une place centrale dans ce cadre, qui constitue la feuille de route opérationnelle de la région à l'horizon 2027.

Le PREED : une initiative portée par la région, pas subie
Le Plan régional d'efficacité énergétique et de décarbonation (PREED 2030), analysé dans ce bulletin, n'est pas le fruit d'une injonction nationale. Il résulte d'une convention cadre signée lors de la MedCop Climat 2023 par le Conseil régional, l'AMEE, la Wilaya et la Junta de Andalucia, et sa réalisation a été confiée au bureau d'études Clean Tech. À l'échelle nationale, les PREED identifient un potentiel d'économie d'énergie variant de 10 % à 20 % selon les régions, une réduction des émissions de CO₂ estimée à environ 15 %, pour un investissement global de l'ordre de 48,5 MMDH. La région TTA, en tant que 2^e pôle industriel national, porte une part significative de cet enjeu.

Les Services locaux énergie-climat (SLEC) : un déploiement provincial inédit

Présenté en août 2020 en réponse à l'appel à propositions de l'Union européenne sur le partenariat pour des villes durables, le projet SLEC est cofinancé par l'Union européenne, avec la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma comme chef de file et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme co-partenaire.

Il vise la création de 8 centres dans chacune des provinces de la région, conçus comme des observatoires de l'énergie et du climat, des incubateurs de métiers verts et des espaces de gouvernance urbaine participative.

En novembre 2024, une délégation de 36 membres représentant la région et les huit communes bénéficiaires a participé au Forum méditerranéen sur la transition énergétique et climatique, co-organisé à Marseille avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce rayonnement international témoigne de la maturité du dispositif et de la reconnaissance de la région comme référence méditerranéenne en matière de gouvernance énergétique locale.

Parallèlement, le Conseil a renforcé le réseau de surveillance de la qualité de l'air en ajoutant 10 nouvelles stations dans 5 provinces et préfectures, pour mesurer les niveaux de SO₂, PM_{2.5}, O₃ et d'autres indicateurs environnementaux.

Des partenariats internationaux à haute valeur stratégique

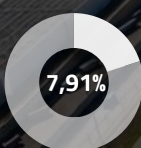
La région a construit au fil des années un réseau de partenariats qui ancre son engagement énergétique dans une dynamique internationale structurée. Lors de la MedCop Climat 2023 à Tanger, organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et ayant réuni plus de 1 200 participants de 36 nationalités, six conventions de partenariat ont été signées impliquant la région TTA, l'AMEE, l'UNCDF (Fonds des Nations Unies pour le Développement du Capital), CGLU Afrique (Cités et Gouvernements Locaux Unis) et sept villes de la région.

Un memorandum d'entente a été conclu avec l'UNCDF pour réduire la consommation d'énergie et instaurer l'efficacité énergétique au niveau de l'éclairage public dans les villes de la région. Le partenariat avec l'AMEE couvre quant à lui la promotion de l'efficacité et de la sobriété énergétiques dans les secteurs les plus consommateurs, le renforcement des compétences des acteurs régionaux et la sensibilisation des opérateurs économiques et institutionnels.

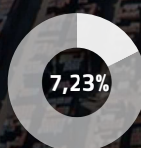
Trafic aérien : une dynamique de croissance confirmée à Tanger

À fin février 2026, les aéroports marocains ont enregistré près de 5,9 millions de passagers, soit une hausse de 7,91 % par rapport à l'année précédente, portée principalement par le trafic international vers l'Europe et l'Afrique. La région tire pleinement profit de cette dynamique : l'aéroport Tanger Ibn Batouta affiche une progression de +7,23 %, s'inscrivant dans le sillage des performances nationales et témoignant d'un regain d'attractivité du territoire.

Cette croissance confirme le rôle clé de la région comme hub de connectivité au carrefour des échanges euro-africains, aux côtés des grandes plateformes nationales telles que Mohammed V, Marrakech-Menara et Agadir Al Massira. Elle constitue un signal positif pour le renforcement du tissu économique régional, l'essor du tourisme et l'attractivité des investissements, dans un contexte où la connectivité aérienne représente un levier déterminant de compétitivité territoriale.



Hausse du trafic passager aérien à fin février (nat.)



Hausse du trafic passager aérien à fin février (Tanger)

Source: [Lien](#)

Répartition d'une enveloppe de 5,49 millions de dirhams pour 28 festivals de cinéma

Dans le cadre de la répartition d'une enveloppe nationale de 5,49 millions de dirhams allouée à 28 festivals cinématographiques, la région se distingue par la présence de plusieurs manifestations soutenues par le Centre cinématographique marocain (CCM). Chefchaouen bénéficie d'une double reconnaissance avec 200 000 DH accordés au Festival international des films d'environnement et 70 000 DH au Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse. Tanger, quant à elle, voit deux de ses festivals primés : le Festival Cinéma et l'École (80 000 DH) et le Cap Spartel Film Festival (40 000 DH), témoignant de la vitalité du tissu culturel et cinématographique du territoire.

Cette reconnaissance nationale conforte le rôle de la région comme espace de rayonnement culturel, en phase avec sa vocation touristique et son attractivité croissante.

Pour 28 festivals
5,49 millions

Source : [Lien](#)

Tétouan : Le chantier de la nouvelle aérogare franchit le seuil des 40 % de réalisation.

Le projet d'extension de l'aéroport de Tétouan Saniat R'mel affiche un taux d'avancement de plus de 40 % sur une surface de 5 000 m². L'objectif est de porter la capacité annuelle à un million de passagers pour répondre à la demande croissante dans le nord du pays. La méthodologie consiste à construire une aérogare aux standards internationaux intégrant des équipements logistiques modernes. Le planning prévoit une livraison en 2027, s'inscrivant dans les préparatifs pour la Coupe du Monde 2030. Tétouan est éligible à cet investissement en raison de son statut de porte d'entrée aérienne stratégique pour la région septentrionale, marquée par une forte dynamique touristique et économique.



Taux d'avancement

5 000 m² De Surface

Source : [Lien](#)



Tanger Med : progression de 8 % du chiffre d'affaires industriel en 2025.

L'activité industrielle du pôle Tanger Med a généré 188 MMDH de revenus en 2025, marquant une hausse de 8 % sur un an. Le secteur automobile concentre l'essentiel de l'activité avec 125 MMDH (+6,8 %), tandis que la logistique et le pôle textile-aéronautique affichent des croissances respectives de 9,6 % et 19 %. L'exercice a été marqué par l'apport de 17,13 MMDH de nouveaux investissements privés et la création de 15 658 emplois via 95 nouveaux projets, notamment au sein de la Cité Mohammed VI Tanger Tech. À la fin de l'année 2025, la zone industrielle regroupe plus de 1 500 entreprises et emploie environ 145 000 personnes.



Chiffre d'affaires industriel

17,13 Milliards de nouveaux investissements

Source : [Lien](#)

ACTUALITÉ CHIFFRÉE

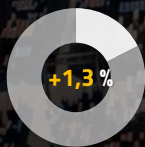
Inflation : une pression maîtrisée mais perceptible dans la région

En mars 2026, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 0,9 % en glissement annuel, porté par la hausse des produits non alimentaires (+1,1 %) et alimentaires (+0,6 %), selon le Haut-Commissariat au Plan. Sur le plan mensuel, la progression atteint 1,2 %, tirée principalement par le renchérissement des légumes (+9,7 %) et des carburants (+10,7 %).

À l'échelle régionale, Tanger enregistre une hausse de 1,3 %, se situant au-dessus de la moyenne nationale, tandis que Tétouan affiche une progression plus modérée de 1 %. Ces chiffres, bien qu'en deçà des pics observés à Guelmim et Al Hoceima (+2,7 %), appellent une vigilance particulière quant au pouvoir d'achat des ménages et à la compétitivité du tissu économique local.



IPC au niveau national



IPC au niveau de Tanger

Al Hoceima : baisse de 32 % du volume des débarquements à fin février 2026.

Les débarquements de la pêche côtière et artisanale au port d'Al Hoceima ont atteint environ 550 tonnes à fin février 2026, soit un recul de 32 % par rapport à l'année précédente. La valeur marchande de ces produits a diminué de 35 %, s'établissant à 31,92 millions de dirhams. Ce résultat est principalement dû à la baisse de 35 % des captures de mollusques (460 tonnes) et de 39 % des poissons pélagiques, bien que les crustacés aient progressé de 69 %. Au niveau national, si les volumes ont baissé de 18 %, la valeur globale des produits de la pêche a progressé de 3 % pour dépasser 2,36 MMDH.



Volume des débarquements

550 Tonnes

Le CRI Tanger-Tétouan-Al Hoceima affiche 80 MMDH d'investissements approuvés en 2025

Lors de la 15ème session de son Conseil d'Administration le 8 avril 2026, le Centre Régional d'investissement de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (CRI TTA) a présenté le bilan de l'année 2025 mettant en avant un volume global de 80 milliards de dirhams (MMDH) et plus de 57 000 emplois. De ce fait, 83% des sujets examinés par la CRUI ont reçu un avis favorable. L'industrie, les énergies renouvelables et le tourisme restent en tête de classement en matière de budget d'investissement.



80 MMDH

57 000 Emplois

Source : [Lien](#)

INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

Santé primaire : 127 établissements réhabilités dans la région pour 579 MDH

Dans le cadre du programme national de mise à niveau de 1 400 centres de soins primaires, le ministère de la Santé et de la Protection sociale annonce l'achèvement d'un investissement global de 6,4 MMDH, bénéficiant à plus de 20 millions de citoyens à travers les 12 régions du Royaume. La région Tanger-Tétouan-Al Hoceima tire pleinement parti de cette dynamique avec 127 établissements réhabilités, mobilisant une enveloppe de 579 MDH, axée sur la modernisation des infrastructures, la mise à niveau des équipements médicaux et le déploiement d'un système d'information numérique intégré. Cette initiative renforce le rôle des structures de proximité comme premier maillon du parcours de soins, dans le droit fil de la réforme du système national de santé.

Sources: [Lien](#)

Réforme du système de santé : la région TTA en première ligne

Lors de la réunion du comité de pilotage présidée par le Chef du gouvernement, d'importantes avancées ont été actées : achèvement de 15 projets hospitaliers en 2026 (+3 000 lits) et lancement d'un nouveau programme de mise à niveau de 1 600 centres de santé primaires pour 7 MMDH.

La région se distingue en abritant le projet pilote des Groupements Sanitaires Territoriaux, dont les résultats positifs - hausse des bénéficiaires, renforcement des ressources humaines et meilleure coordination entre établissements - en font un modèle appelé à être généralisé à l'ensemble du Royaume.

Sources: [Lien](#)

Lancement d'une étude pour la création d'une autoroute entre Al Hoceima et Tétouan

Le ministère de l'Équipement et de l'Eau engage une étude stratégique pour la réalisation d'une autoroute de 250 kilomètres reliant Al Hoceima à Tétouan. Ce travail préparatoire doit déterminer le tracé optimal, évaluer la rentabilité économique ainsi que l'impact environnemental, et estimer le coût global du projet.

L'infrastructure a pour objectifs de réduire les temps de trajet sur la côte méditerranéenne, de soutenir l'activité touristique et de favoriser le désenclavement des zones montagneuses du nord du pays.

Source: [Lien](#)

L'ONCF intègre Tanger et Kénitra dans le périmètre du futur Réseau Express Régional (RER).

L'Office national des chemins de fer (ONCF) a étendu le périmètre géographique de son projet de transport ferroviaire métropolitain en y incluant les corridors de Tanger et de la zone industrielle de Kénitra. Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'études de marché destinées à identifier les besoins des futurs usagers de ce réseau de transport de masse.

Cette initiative marque une étape dans la planification du futur réseau de transport urbain et régional géré par l'Office.

Sources: [Lien](#)

Points d'attention pour l'action régionale

L'extension du périmètre du Réseau Express Régional (RER) aux corridors de Tanger et de la zone industrielle de Kénitra constitue une avancée significative pour la mobilité métropolitaine de la capitale économique régionale. Elle s'inscrit dans les préparatifs de la Coupe du Monde 2030 et dans la logique de renforcement de l'attractivité du territoire. Mais elle soulève une question que le Conseil ne peut éluder : celle de l'équité territoriale dans l'accès aux infrastructures de mobilité.

Les risques à anticiper : la concentration des investissements de mobilité sur l'axe Tanger-Kénitra risque d'accentuer les déséquilibres intra-régionaux. Les provinces de l'est et du sud de la région, notamment Al Hoceima, Chefchaouen et Ouazzane, restent structurellement enclavées. Une dynamique de métropolisation non régulée peut aggraver les flux migratoires internes et vider les territoires périphériques de leur potentiel humain.

Les opportunités à saisir : le RER peut devenir un argument de poids dans la stratégie d'attractivité industrielle de Tanger. Le Conseil peut s'appuyer sur ce projet pour négocier, en contrepartie, des engagements de l'État sur des connexions interurbaines vers les provinces enclavées, notamment l'autoroute Al Hoceima-Tétouan dont l'étude est en cours.

Les acteurs à mobiliser : ce dossier appelle une coordination étroite entre les opérateurs nationaux du transport ferroviaire, les acteurs de la logistique et de l'industrie du nord, les services de l'État compétents en matière d'équipement, et les représentants élus des provinces les plus éloignées des flux d'investissement.

Les décisions à envisager : inscrire la question de la mobilité inter-provinciale à l'agenda du prochain contrat-programme, et conditionner le soutien du Conseil au RER à des engagements parallèles sur le désenclavement des zones rurales et montagneuses.

Tanger : L'ONEE lance les préparatifs pour une station de dessalement d'eau de mer.

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) a lancé un appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet d'assistance stratégique chargé de structurer le projet de station de dessalement de Tanger. Réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé, cette infrastructure aura une capacité annuelle de 150 millions de m³ afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la ville.

L'accompagnement portera sur les volets technique, juridique et financier pour répondre au stress hydrique persistant qui affecte les réserves des barrages de la région.

Source: [Lien](#)

Points d'attention pour l'action régionale

Le lancement de l'appel d'offres pour l'assistance stratégique au projet de station de dessalement de Tanger, d'une capacité de 150 millions de m³ par an, constitue une réponse structurante au stress hydrique persistant. Mais l'ampleur de l'infrastructure et le montage public-privé retenu appellent une vigilance particulière de la part du Conseil.

Les risques à anticiper : un projet de cette envergure peut générer des effets d'éviction sur d'autres investissements hydrauliques dans les provinces moins dotées. Le coût de l'eau dessalée, structurellement plus élevé, peut peser sur les usagers les plus vulnérables et sur les secteurs agricoles dépendants. L'impact sur les ressources halieutiques du littoral tangérois mérite également une évaluation préventive.

Les opportunités à saisir : le projet peut servir de levier pour accélérer la réflexion sur la gouvernance régionale de l'eau, en positionnant le Conseil comme acteur du dialogue entre l'ONEE, les communes et les usagers. Il ouvre aussi des perspectives en matière de formation aux métiers de l'eau et de développement des filières connexes.

Les acteurs à mobiliser : la complexité du projet impose d'associer les opérateurs publics de l'eau et de l'énergie, les gestionnaires des bassins hydrauliques concernés, les communes littorales directement exposées aux effets de l'infrastructure, les professionnels de la pêche artisanale dont les zones d'activité se recoupent avec l'emprise du projet, ainsi que les partenaires privés pressentis pour le montage en partenariat public-privé.

Les décisions à envisager : demander une étude d'impact environnemental indépendante sur les effets du rejet de saumure sur le littoral, et inscrire le projet dans une réflexion plus large sur l'équité de la distribution hydraulique entre Tanger et les provinces du nord.



Ouazzane : Arrêt d'un chantier routier structurant au centre-ville

Les travaux d'aménagement de l'avenue principale de Ouazzane, axe stratégique reliant plusieurs administrations, sont à l'arrêt depuis six mois en raison du retrait de l'entreprise prestataire. Cette situation provoque une dégradation de la voirie, des difficultés de circulation et des pertes économiques pour les commerces de proximité.

Source: [Lien](#)

Points d'attention pour l'action régionale

L'arrêt depuis six mois des travaux d'aménagement de l'avenue principale de Ouazzane, suite au retrait de l'entreprise prestataire, illustre une vulnérabilité structurelle qui dépasse le cas de cette ville. La dégradation d'une artère économique centrale, les pertes subies par les commerces de proximité et les difficultés de circulation qui en résultent constituent un signal que le Conseil ne peut ignorer dans une province déjà fragilisée.

Les risques à anticiper : l'absence de mécanisme de relance rapide peut entraîner une perte de confiance des opérateurs économiques locaux et des citoyens envers la capacité de l'institution régionale à conduire ses projets à terme. Le précédent pourrait décourager de futures candidatures d'entreprises locales sur des marchés similaires.

Les opportunités à saisir : la situation offre l'occasion de revoir les clauses des marchés publics régionaux pour mieux encadrer les risques de défaillance des prestataires, notamment par des mécanismes de cautionnement renforcés et des procédures de substitution accélérées.

Les acteurs à mobiliser : la relance du chantier nécessite l'implication des autorités provinciales, des services techniques régionaux compétents, des instances de contrôle financier, et des représentants du tissu commercial et associatif local dont la situation se dégrade directement au rythme de l'inaction.

Les décisions à envisager : diligenter une mission de médiation pour identifier les conditions d'une reprise rapide du chantier, et engager une révision des clauses contractuelles applicables aux marchés de travaux dans la région.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET GOUVERNANCE

Réforme de la régionalisation avancée : un nouveau cadre juridique en gestation

Le Conseil des ministres, réuni à Rabat sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adopté un projet de loi organique modifiant la loi 111.14 et visant à approfondir la régionalisation avancée. Le texte, élaboré par le Département de l'Intérieur, prévoit notamment une hausse de 20% des budgets régionaux, un plancher annuel de transferts de l'État fixé à 12 MMDH à partir de 2027, ainsi que l'attribution de parts de recettes fiscales nationales.

Sur le plan de la gouvernance, le projet redéfinit les compétences entre l'État et les régions et transforme les agences régionales d'exécution des projets en sociétés anonymes de droit privé, afin d'accélérer la réalisation des programmes. Il encourage par ailleurs la coopération interrégionale à travers la création de groupements de régions. Pour la région, cette réforme représente une opportunité de consolider sa dynamique de développement et de renforcer son positionnement en tant que région phare du Royaume.

Source: [Lien](#)

Ouverture d'un centre d'accompagnement pour entrepreneurs à Tanger.

Le Groupe BCP a inauguré à Tanger le Centre Al Moukawil Chaabi Ibn Batouta, le deuxième établissement de ce type après celui de Marrakech. Cette structure est destinée à fournir un accompagnement aux très petites entreprises, commerçants et artisans de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Les services proposés incluent du conseil, de l'appui non financier ainsi que l'accès à des solutions de financement. Cette ouverture s'inscrit dans un plan de déploiement national visant à installer un centre au sein de chaque Banque Populaire Régionale.

Source: [Lien](#)

Risma et Accor annoncent un nouveau programme de développement hôtelier au Maroc

Les groupes Risma et Accor renforcent leur collaboration historique avec l'annonce de l'ouverture d'un hôtel Sofitel de 175 chambres à Tanger prévue pour 2029. Ce partenariat prévoit également un plan de rénovation du parc hôtelier actuel ainsi que la création d'une académie de formation cofinancée, dédiée aux métiers du tourisme. Cette stratégie s'appuie désormais sur un modèle de développement en franchise et s'inscrit dans la préparation des infrastructures nationales pour la Coupe du monde 2030.

Source: [Lien](#)

LOGISTIQUE ET CHAINES D'APPROVISIONNEMENT



Tanger Med : Déblocage des importations de textiles après des perturbations logistiques

Une concertation entre les importateurs de tissus, la douane et les autorités portuaires à Tanger Med a permis de libérer une partie des marchandises immobilisées par des interruptions du transport maritime. À la suite de ces échanges, 52 conteneurs ont été traités pour remédier aux goulots d'étranglement causés par des tensions géopolitiques et des aléas météorologiques. Les autorités se sont engagées à simplifier les procédures administratives afin de maintenir la compétitivité du secteur textile national.

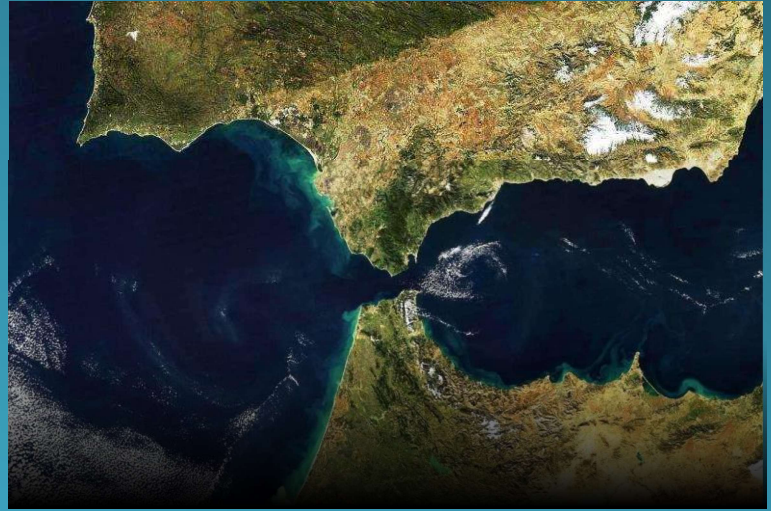
Source: [Lien](#)

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Poursuite des études de faisabilité pour le tunnel sous-marin entre l'Espagne et le Maroc.

Le projet de liaison ferroviaire de 65 kilomètres sous le détroit de Gibraltar entre dans une nouvelle phase avec le déblocage de financements par le gouvernement espagnol pour approfondir les analyses techniques. Un accord bilatéral entre l'Espagne et le Maroc lance une période d'études de trois ans consacrée à la sismicité et à la modélisation des fonds marins. Bien que la viabilité technique du forage soit confirmée par des experts, le calendrier prévisionnel envisage un début des travaux vers 2030, pour un coût estimé à plus de 8,5 milliards d'euros pour la partie espagnole

Source : [Lien](#)



CULTURE ET PATRIMOINE



Création d'un musée maritime à Assilah pour valoriser le patrimoine local.

La ville d'Assilah va accueillir un musée maritime représentant un investissement de 13,5 MDH, financé par le Conseil régional, le ministère de la Pêche et la Chambre des pêches de la Méditerranée. Ce projet, situé dans la médina sur un terrain fourni par la commune, vise à préserver les outils et techniques de pêche traditionnelle ainsi qu'à sensibiliser le public à l'environnement marin. L'infrastructure est destinée à renforcer l'offre touristique de la zone tout en encourageant la recherche scientifique liée à l'histoire maritime.

Source : [Lien](#)

Tanger : Classement du cimetière pour animaux de Boubana comme monument historique.

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication a inscrit le cimetière animalier « The Animal Rest Home », situé dans le quartier de Boubana à Tanger, sur la liste des monuments historiques. Créé dans les années 1940 par des expatriés britanniques au temps du statut international de la ville, ce site bénéficie désormais d'une protection juridique contre la promotion immobilière.



Cette décision, actée par le Bulletin officiel du 23 mars 2026, fait suite aux alertes d'associations locales concernant l'intérêt historique et culturel du lieu.

Source : [Lien](#)

Tétouan, Capitale méditerranéenne de la culture et du dialogue 2026 : coup d'envoi des festivités

Les festivités de la "Capitale méditerranéenne de la culture et du dialogue 2026" ont été officiellement inaugurées, le 16 avril, à Tétouan en présence du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, de personnalités diplomatiques marocaines et étrangères, ainsi que d'artistes, d'intellectuels et de représentants de la société civile. Cette cérémonie marque une reconnaissance internationale de la vocation culturelle d'une ville dont le patrimoine rayonne bien au-delà des rives du détroit.

Porté par un partenariat associant la Commune de Tétouan, l'Union pour la Méditerranée, la Fondation Anna Lindh et l'Université Abdelmalek Essaâdi, le programme décline sur toute l'année expositions, soirées musicales, rencontres intellectuelles et performances artistiques autour du patrimoine matériel et immatériel de la ville. Au-delà du rayonnement culturel, cette désignation constitue pour la région un levier d'attractivité touristique et de soft power territorial dont les retombées s'inscrivent dans la durée.

REGLEMENTATION ET NORMES INTERNATIONALES

Publication du premier prix des certificats pour le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

La Commission européenne a fixé le premier prix trimestriel du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à 75,36 € par tonne de CO₂ pour le premier trimestre 2026. Ce dispositif vise à garantir que les produits importés dans l'Union européenne supportent un coût carbone équivalent à celui des producteurs locaux. La méthodologie de calcul est basée sur la moyenne pondérée des prix des quotas du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU ETS).

Le calendrier prévoit quatre publications trimestrielles en 2026, suivies d'une tarification hebdomadaire et de l'obligation d'achat et de restitution des certificats à partir de février 2027. Le mécanisme s'applique à toutes les marchandises éligibles (comme l'acier ou l'aluminium) importées dans l'UE, rendant ainsi les flux d'exportation transitant par ce hub logistique assujettis à ces coûts carbonés.

Pour la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, fortement intégrée aux chaînes de valeur industrielles européennes, les implications sont particulièrement significatives. D'une part, les entreprises exportatrices (notamment dans l'automobile, la métallurgie ou les matériaux de construction) risquent une hausse de leurs coûts d'accès au marché européen si leurs processus de production restent intensifs en carbone. Cela pourrait affecter leur compétitivité face à des producteurs déjà engagés dans la décarbonation. D'autre part, cette contrainte agit comme un levier stratégique d'investissement, incitant les acteurs industriels locaux à accélérer leur transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, innovation industrielle), afin de réduire leur empreinte carbone et préserver leur accès au marché européen.

Sources : [Lien 1](#) [Lien 2](#)

T1 2026 – En vigueur

Premier prix trimestriel publié
75,36 € / tonne CO₂ - basé sur la moyenne pondérée EU ETS

T2 – T4 2026

Trois publications trimestrielles suivantes
Quatre prix publiés au total sur l'année 2026

Février 2027

Obligation d'achat et de restitution des certificats
Tarification hebdomadaire · Applicabilité effective à l'acier, l'aluminium et tous produits éligibles entrant dans l'UE

Aujourd'hui - Février 2027

Période d'anticipation pour engager la transition carbone industrielle et éviter les surcoûts compétitifs

Points d'attention pour l'action régionale

L'entrée en vigueur effective du MACF à partir de février 2027 laisse une fenêtre d'action limitée. Pour une région dont le tissu industriel est profondément intégré aux chaînes de valeur européennes, notamment dans l'automobile, la métallurgie et les matériaux de construction, le prix de 75,36 € par tonne de CO₂ n'est pas une abstraction réglementaire : il se traduira concrètement en surcoûts d'accès au marché pour les exportateurs locaux qui n'auront pas engagé leur décarbonation.

Les risques à anticiper : les entreprises de taille intermédiaire, moins capitalisées que les grands groupes industriels, risquent d'absorber difficilement ce choc de compétitivité. Une partie du tissu industriel régional pourrait se retrouver en situation de vulnérabilité avant même d'avoir eu accès aux outils et financements nécessaires à sa transition. Le risque de délocalisation vers des territoires moins exposés au MACF n'est pas non plus à écarter pour certaines filières.

Les opportunités à saisir : le MACF crée une incitation puissante à l'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique industrielle. Les entreprises qui anticipent cette transition dès aujourd'hui transforment une contrainte réglementaire en avantage compétitif durable. La région, déjà dotée d'un PREED 2030 et d'un écosystème partenarial structuré autour de l'AMEE, dispose des outils pour accompagner cette dynamique.

Les acteurs à mobiliser : la réponse au MACF ne peut pas être portée par les seules entreprises. Elle suppose une mobilisation concertée des opérateurs industriels concernés, des structures d'appui à la compétitivité, des établissements de formation aux métiers verts et des partenaires financiers capables de structurer des mécanismes d'investissement accessibles aux entreprises de taille intermédiaire.

Les décisions à envisager : engager un recensement des entreprises exportatrices régionales exposées au MACF afin d'évaluer leur niveau de préparation, et envisager la mise en place d'un programme régional d'accompagnement à la décarbonation industrielle, articulé avec les objectifs du PREED 2030 et les dispositifs de financement disponibles à l'échelle nationale et européenne.



GESTION DES RESSOURCES ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

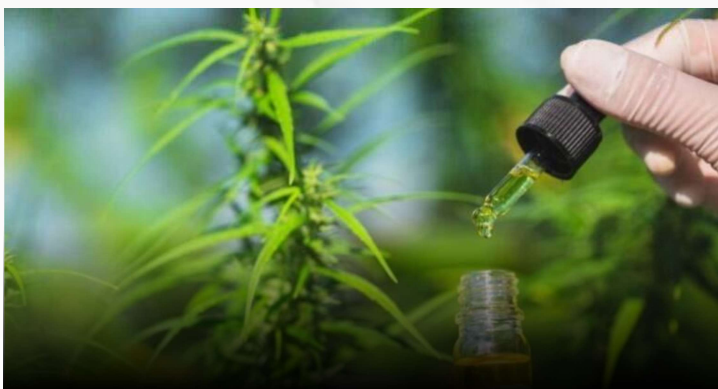
Une étude souligne l'efficacité environnementale des coopératives de cannabis au Maroc.

Une étude scientifique publiée dans la revue MDPI indique que les coopératives de cannabis au Maroc affichent un impact environnemental réduit par rapport aux méthodes artisanales ou industrielles. Grâce à l'adoption de techniques comme l'irrigation au goutte-à-goutte et la valorisation de la variété locale « Beldia », qui représentait en 2025 plus de 83% des superficies récoltées soit 2.622 hectares sur un total de 3.141 hectares, ces structures optimisent l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie.

L'intégration des producteurs dans un cadre légal, sous la supervision de l'Agence Nationale de Régulation des Activités relatives au Cannabis (ANRAC), favorise une répartition équitable des revenus. En 2025, l'Agence a délivré 4.147 nouvelles autorisations, portant le total opérationnel à 5.765, dont 5.492 dédiées à l'activité de culture au profit de 5.318 agriculteurs. Ce cadre rigoureux s'accompagne d'un contrôle soutenu, avec 7.526 opérations de conformité réalisées sur l'année.

Sur le plan de la valorisation, cinq opérateurs ont mis en service leurs unités de transformation pour une capacité totale de 560 tonnes, tandis que 110 produits ont été enregistrés auprès de l'Agence marocaine du médicament, renforçant ainsi la compétitivité du produit marocain sur les marchés de la santé et de la cosmétique, désormais présent dans plus de sept pays dont la France, la Suisse et l'Australie.

Source : [Lien](#)



Points d'attention pour l'action régionale

La région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma concentre l'essentiel de la production nationale de cannabis légal, notamment dans les provinces de Chefchaouen et Al Hoceïma. Les résultats de cette étude et les chiffres de l'ANRAC pour 2025 confirment que la légalisation n'est pas seulement un acte de régulation : elle structure une filière agricole à part entière, avec des débouchés industriels, pharmaceutiques et cosmétiques à l'international. Le Conseil régional ne peut rester en position d'observateur face à une transformation économique et sociale d'une telle ampleur sur son territoire.

Les risques à anticiper : la dynamique de légalisation crée des attentes fortes chez les agriculteurs, dont une partie reste encore hors du cadre légal. Un rythme d'intégration trop lent ou des délais administratifs excessifs dans l'octroi des autorisations peuvent alimenter des tensions sociales dans des zones rurales déjà fragilisées. Par ailleurs, la concentration des unités de transformation chez un nombre limité d'opérateurs, cinq unités pour 560 tonnes de capacité, soulève la question de l'équité dans la répartition de la valeur ajoutée entre industriels et producteurs agricoles.

Les opportunités à saisir : avec 83 % des superficies consacrées à la variété locale Beldia et 110 produits déjà enregistrés auprès de l'Agence marocaine du médicament, la filière dispose d'un potentiel de différenciation sur les marchés internationaux de la santé et de la cosmétique. La région peut se positionner comme territoire d'excellence agricole et industrielle sur ce segment, à condition d'investir dans la formation, la recherche appliquée et les infrastructures de transformation de proximité.

Les acteurs à mobiliser : la montée en puissance de cette filière appelle une coordination entre les autorités de régulation nationale, les structures d'appui agricole et de développement rural, les établissements de formation professionnelle et universitaire, et les opérateurs économiques locaux susceptibles d'investir dans la transformation et la commercialisation à l'export.

Les décisions à envisager : identifier les leviers d'action du Conseil pour soutenir l'intégration des petits agriculteurs dans le cadre légal, notamment par des programmes d'accompagnement technique et financier, et explorer la possibilité d'inscrire le développement de la filière cannabis légal comme axe spécifique du PDR 2022-2027, en articulation avec les objectifs de développement des provinces rurales de la région.

ÉVÉNEMENTS



Le 02/04/2026 et le 03/04/2026

Atelier international sur la résilience des territoires méditerranéens face aux risques climatiques.

Les 2 et 3 avril 2026, un atelier international portant sur la résilience des territoires méditerranéens face aux catastrophes climatiques s'est tenu à Tanger. Initiée par la Maison méditerranéenne du climat, cette rencontre a réuni des acteurs institutionnels et des experts du bassin méditerranéen pour échanger sur l'anticipation et l'adaptation aux crises hydrométéorologiques.

Les discussions ont porté sur la gestion des risques au niveau local, la gouvernance multi-niveaux et les mécanismes de financement climatique, en vue de préparer le congrès mondial des cités et gouvernements locaux unis ainsi que la COP 31

Source : [Lien](#)



Le 07/04/2026

Atelier de cartographie régionale des risques d'urgences de santé publique

Un atelier consacré à la cartographie régionale des risques d'urgences de santé publique s'est tenu le mardi 7 avril 2026 dans la région. Organisé par le GST de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, en collaboration avec la Direction de l'Épidémiologie et de la Lutte contre les Maladies du ministère de la Santé et de la Protection sociale, cet atelier s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités régionales de préparation et de réponse aux urgences sanitaires.

Les travaux ont porté sur l'élaboration d'un profil régional des risques d'urgences de santé publique (PRR-USP), visant à mieux identifier les vulnérabilités sanitaires du territoire et à appuyer la planification des dispositifs de prévention, d'alerte et de gestion des crises de santé publique à l'échelle régionale.

Source: [Lien](#)



Le 15/04/2026

Atelier sur les concertations régionales pour la Stratégie Nationale des Villes Intermédiaires (SNVI)

Dédié aux concertations régionales pour l'élaboration de la Stratégie Nationale des Villes Intermédiaires (SNVI), un atelier organisé par l'Inspection Régionale de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma s'est tenu le 15 avril 2026 au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région, avec la participation du Conseil.

Les travaux ont débuté par une présentation de cadrage assurée par la Directrice de l'Aménagement du Territoire, suivie d'une table ronde au cours de laquelle le bureau d'études a exposé les résultats du diagnostic territorial ainsi que les premiers éléments de la vision prospective relatifs aux villes intermédiaires de la région.

Source: [Lien](#)



Le 31/03/2026

Participation active de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma à la réflexion nationale sur les clusters maritimes

Le 31 mars 2026 à Rabat, le Président du Conseil régional Omar Moro et le Directeur Général des Services Rabie El Khamlichi ont pris part à la Conférence nationale sur le rôle des régions dans le développement des clusters maritimes côtiers, organisée par l'Association des Régions du Maroc en partenariat avec l'initiative WestMED. Réunissant plus de 150 participants, la rencontre s'inscrit dans la dynamique nationale visant à positionner l'économie bleue comme levier stratégique de développement durable.

Le Directeur Général des Services a présenté les atouts structurants de la région en matière d'économie maritime, des projets régionaux à fort impact et des propositions opérationnelles pour le développement de clusters performants. Cette participation confirme le positionnement de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma comme territoire de référence sur les questions maritimes, fort d'un littoral de première importance, d'une infrastructure portuaire de rang mondial et d'une tradition halieutique profondément ancrée dans l'identité de ses provinces côtières.

Source: [Lien](#)

SUR L'AGENDA RÉGIONAL

Du 04/07/2026 au 12/07/2026

Travaux du ministère des Affaires étrangères : Tanger accueillera la 17e Université d'été des Marocains du monde en juillet

Du 4 au 12 juillet 2026, le ministère des Affaires étrangères organise à Tanger la 17e édition de l'Université d'été dédiée aux Marocains résidant à l'étranger. Cet événement rassemblera environ 300 étudiants âgés de 18 à 25 ans poursuivant leur cursus à l'international pour un programme comprenant des conférences, des ateliers thématiques et des visites culturelles. Cette initiative vise à renforcer les liens entre les jeunes talents de la diaspora et leur pays d'origine tout en contribuant à la préservation de l'identité culturelle nationale.

Le choix de Tanger comme ville hôte de cette édition confirme le statut de la ville comme espace de dialogue entre les ambitions du territoire et les trajectoires de ses enfants établis à l'étranger, et ouvre une opportunité concrète pour la région de mobiliser ces compétences diasporiques au service de son développement économique et culturel.

Source : [Lien](#)

- Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable (MTEDD), Programmes et politiques d'efficacité énergétique régionale <https://mteedd.gov.ma>
- Commission européenne, Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, Prix des certificats MACF, premier trimestre 2026 https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism/price-cbam-certificates_en
- Haut-Commissariat au Plan (HCP) — Atelier sur les concertations régionales pour la Stratégie Nationale des Villes Intermédiaires (SNVI), région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma <https://www.hcp.ma/region-tanger/>
- Le Matin, Efficacité énergétique et décarbonation : les plans régionaux dotés de 48,5 MMDH <https://lematin.ma/economie/efficacite-energetique-et-decarbonation-485-mmdh-pour-les-plans-regionaux/338321>
- Le Matin, Station de dessalement de Tanger : l'ONEE entame les préparatifs du projet <https://lematin.ma/economie/station-de-dessalement-de-tanger-lonee-entame-les-preparatifs-du-projet/339748>
- Les Éco, Efficacité énergétique : l'AMEE présente ses plans régionaux (PREED : Horizon 2030) <https://leseco.ma/business/efficacite-energetique-lamee-presente-ses-plans-regionaux.html>
- Les Éco, Inflation : hausse de l'IPC de 0,9 % en mars 2026 <https://leseco.ma/maroc/inflation-hausse-de-lipc-de-09-en-mars.html>
- Les Éco, RER : l'ONCF élargit le périmètre à Tanger et à la zone industrielle de Kénitra <https://www.lavieeco.com/affaires/secteurs/rer-oncf-elargit-le-perimetre-a-tanger-et-a-la-zone-industrielle-de-kenitra/>
- Le Desk, Le CRI Tanger-Tétouan-Al Hoceïma affiche 80 MMDH d'investissements approuvés en 2025 <https://ledesk.ma/encontinu/le-cri-tanger-tetouan-al-hoceima-affiche-80-mmdh-dinvestissements-approuves-en-2025/>
- Le Desk, Le Maroc fait le pari des régions pour décarboner son économie <https://ledesk.ma/2026/04/02/le-maroc-fait-le-pari-des-regions-pour-decarboner-son-economie/>
- La Vie Éco, Réhabilitation de 1 400 établissements de santé primaire au Maroc <https://en.lavieeco.com/kingdom/health-completion-of-the-rehabilitation-program-for-1400-healthcare-facilities/>
- La Quotidienne, Maroc-Régions : efficacité énergétique et décarbonation https://laquotidienne.ma/article/developpement_durable/maroc-regions-efficacite-energetique
- L'Économiste, Un cimetière à Tanger inscrit monument historique <https://www.leconomiste.com/un-cimetiere-a-tanger-inscrit-monument-historique/>
- L'Opinion, Musée maritime d'Assilah : un projet de 13,5 MDH pour préserver le legs halieutique <https://lopinion.ma/fr/culture/arts/musee-maritime--un-projet-de-135-mdh-pour-preserver-et-promouvoir-le-legs-halieutique-dassilah>
- H24 Info, Tanger Med : l'activité industrielle en hausse de 8 % en 2025 <https://h24info.ma/economie/tanger-med-activite-industrielle-grimpe/>
- Aujourd'hui le Maroc, Aéroports du Maroc : hausse du trafic passagers de 7,91 % à fin février <https://aujourdhui.ma/economie/aeroports-du-maroc-hausse-du-traffic-passagers-de-791-a-fin-fevrier>
- Aujourd'hui le Maroc, Atelier international sur la résilience des territoires méditerranéens face aux risques climatiques <https://aujourdhui.ma/societe/catastrophes-climatiques-la-resilience-des-territoires-mediterraneens-au-coeur-dun-atelier-international-a-tanger>
- Libération, 549 MDH pour soutenir l'organisation de 28 festivals cinématographiques https://www.libe.ma/549-MDH-pour-soutenir-l-organisation-de-28-festivals-cinematographiques_a160387.html
- Hespress, 12 MMDH/an et +20 % de budget : le Maroc revoit en profondeur le rôle des régions <https://fr.hespress.com/470314-12-mmdh-an-et-20-de-budget-le-maroc-revoit-en-profondeur-le-role-des-regions.html>
- Perspectives Med, Un Sofitel à Tanger : Risma et Accor consolident leur partenariat <https://perspectivesmed.com/un-sofitel-a-tanger-risma-accor-consolident-leur-partenariat/>
- Maglor, Tanger accueille la 17e Université d'été des Marocains du monde <https://maglor.fr/fr/mre/tanger-accueille-la-17-universite-dete-des-marocains-du-monde>
- Fastmarkets, European Commission publishes first CBAM certificate price <https://www.fastmarkets.com/insights/european-commission-publishes-first-cbam-certificate-price/>
- Bladi.net, Espagne-Maroc : le tunnel marin franchit une étape historique <https://www.bladi.net/espagne-maroc-minutes-tunnel-marin-km-franchit-etape-historique,120590.html>
- Médias24, Plus de 70 % des projets du PDR de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma contractualisés : bilan de mi-mandat du Conseil régional <https://medias24.com/2025/01/21/plus-de-70-des-projets-du-pdr-de-tanger-tetouan-al-hoceima-ont-ete-contractualises/>
- Médias24, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : création de huit centres provinciaux dédiés à la transition énergétique (SLEC) <https://medias24.com/2022/10/02/tanger-tetouan-al-hoceima-creation-de-huit-centres-provinciaux-dedies-a-la-transition-energetique/>
- MAP Express, Conseil régional TTA : approbation de plusieurs projets économiques, culturels et environnementaux <https://www.mapexpress.ma/actualite/societe-et-regions/tanger-tetouan-al-hoceima-conseil-regional-approuve-plusieurs-projets-economiques-culturels/>
- La Vie Éco, La région TTA en vedette à Marseille lors du Forum méditerranéen sur la transition énergétique (SLEC) <https://www.lavieeco.com/influences/climat/la-region-tta-en-vedette-a-marseille-lors-du-forum-du-projet-service-local-energie-climat/>
- Le Matin, Efficacité énergétique : l'AMEE s'allie à la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma <https://lematin.ma/express/2023/efficacite-energetique-lamee-sallie-tanger-tetouan-al-hoceima/391575.html>
- Site officiel du projet SLEC, Forum méditerranéen sur la transition énergétique et climatique, Marseille, novembre 2024 <https://slec.ma/en/mediterranean-forum-on-energy-and-climate-transition/>



BULLETIN DE VEILLE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE VEILLE STRATÉGIQUE ET D'INTELLIGENCE TERRITORIALE DE TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEÏMA

المركز الجهوي للإقظة الاستراتيجية
والذكاء الترابي لطنجة - تطوان - الحسيمة
Observatoire Régional de Veille Stratégique
et d'Intelligence Territoriale de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

